



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-017-2017-10

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2017

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

IDF-2017-10-12-036 - Arrêté du 12 octobre 2017 portant délégation de signature  
à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée déléguée académique  
à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2017-10-12-036

Arrêté du 12 octobre 2017 portant délégation de signature  
à  
madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et  
déléguee  
déléguee académique à la formation des personnels  
enseignants  
de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 12 octobre 2017 portant délégation de signature à  
madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée  
déléguée académique à la formation des personnels enseignants  
de l'académie de Créteil**

**LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2017-06-19-028 du 19 juin 2017 portant délégation de signature en matière administrative et n°2017-06-19-029 du 19 juin 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

**Madame Martine AMIOT**, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées à la rectrice de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
  - Convocations des stagiaires ;
  - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEF) ;
  - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
  - Bons de commande, services faits relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
  - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion de l'organisation des jurys académiques et des jurys de certification complémentaire :
  - Convocations des fonctionnaires stagiaires à une inspection ;
  - Convocations des membres de jury et des fonctionnaires stagiaires à un entretien avec les membres des jurys académiques ;
  - Convocation des membres de jury et des candidats aux examens de certification complémentaire.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Juliette MARCI**, cheffe du service de la formation des personnels,  
à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

**ARTICLE 4 :** La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 12 octobre 2017

La rectrice de l'académie de Créteil

  
Béatrice GILLE

?